

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n° 2007/0470

Séance du 11 juillet 2007

**DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA
COMMISSION DE L'OFFRE DE TRANSPORT**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

VU le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU le règlement intérieur du conseil adopté par le conseil du 15 mars 2006 ;

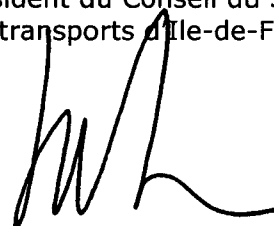
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : Est désigné membre de la commission de l'offre de transport M. François KOSCIUSKO-MORIZET représentant le conseil général des Hauts de Seine (petite couronne) au conseil du STIF ;

ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil du Syndicat
des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON

